

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2014**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 08 Janvier 2014 'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Mercredi 15 janvier 2014, à 19 heures 30, sous la présidence du Docteur Emmanuel HERVIEUX, Maire.

Présents : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Thierry PICHON, Gérard BAZIN, Christophe MENAGER, Pierre COISNON, Christian MARCILLE, André VILLARD, Patrick DAVID, Bernard GUERTON (conseiller de St Pérary Epreux) Michel CHAMBRIN, Christophe ROUILLON (suppléant de Teillay le Gaudin),
Mmes Christiane BERTHEAU, Isabelle MARQUES, Chantal IMBAULT

Excusés : Mmes Priscilla MALLET et Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce).

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	13

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 16 Décembre 2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

I- DELIBERATIONS :

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) Contrat d'entretien des pelouses des communes associées d'Outarville et déneigement :

D'accepter l'avenant au contrat de l'entreprise Marc LAMBERT, les tarifs 2014 approuvés sont :

- Pour la tonte des espaces verts : 44.17 € HT / heure (tonte récupérée)
43.12 € HT / heure (tonte récupérée)
- Station d'épuration de St Pérary Epreux 216.30€ HT le passage.
- Pour le déneigement : 62.00 € HT / heure

2) Contrat de restauration scolaire « Ansamble Val de France » :

De voter l'avenant au contrat de restauration scolaire qui lie la Commune d'Outarville avec la société Ansamble Val de France pour le CLSH (centre de loisirs sans hébergement) des mercredis, porte le prix du repas à 2.66€ HT et le prix du goûter à 0.45€ HT, à compter du 1^{er} janvier 2014.

3) Modification des statuts de la C.C.P.N.L :

D'accepter la modification de l'article 2 des statuts de la C.C.P.N.L relative au changement de siège social ainsi qu'il suit : « Le siège est fixé au 1, Rue de Pithiviers à Bazoches-les-Gallerandes (45480) ».

4) Modification des statuts du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais :

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à :

10 abstentions,

2 contre,

De ne pas accepter la modification des statuts du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais pour l'Aménagement et le Développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

5) Contrats d'assurance :

De voter les contrats d'assurance de la société GROUPAMA, pour la flotte automobile, les marchandises transportées, les collaborateurs en mission, les dommages aux biens, la responsabilité civile, et la protection juridique des agents et élus, pour une période de un an soit du 01/01/2014 au 31/12/2014.

6) Modification poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe :

La modification de la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet soit 27/35^{ème} au tableau des effectifs du personnel communal.

7) Décisions modificatives budgétaires, BUDGET COMMUNE :

Section d'investissement, en dépenses :

A l'article 2184 pg 201301 "Mobilier école maternelle" ...	- 108.00 €
Vers A l'article 2184 pg 201303 «Mobilier Mairie».....	+ 108.00 €

8) Création d'un poste de Garde Champêtre Chef et nomination :

D'accepter la création d'un poste de Garde Champêtre Chef à Temps complet à compter du 01/01/2014 et de nommer Mr BREBION Pascal.

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

9) Contribution d'adhésion à la Fondation du Patrimoine

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à :

8 voix pour,

2 abstentions,

1 contre,

De renouveler la cotisation à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2014, d'un montant de 100,00 €.

La dépense sera inscrite au budget de la Commune 2014, à l'article 6281.

II- DEVIS :

Les membres du conseil municipal, ont adopté les différents devis :

MESSEANT :

Réparation du parquet de la Salle des Fêtes pour un montant de 3 510,30 € HT soit, 4 212.36 € TTC.
Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que ce coût ne sera pas imputable à la commune, suite à l'accord de prise en charge de l'assurance.

ALFROY DEPANNAGE CHAUFFAGE :

Fourniture et pose d'un circulateur recyclage chaudière pour la Salle des Fêtes d'un montant de 809,00 € HT soit 967,56 € TTC.

III- AFFAIRES DIVERSES :

- Association Ecole Buissonnière :

Après lecture par Mr le Maire du courrier du Président de l'Association de l'Ecole Buissonnière, le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation de la Salle des Fêtes le 21 février 2014, pour une vente de crêpes mais s'oppose pour des raisons de sécurité à l'installation d'une structure gonflage.

L'Association fait part de ses vœux et transmet un exemple de permis à point qui pourrait utiliser durant le temps de cantine.

Après réflexion, le conseil Municipal propose une modification des points à appliqués.

- Contrôles Sanitaires :

Suite aux contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaines effectués par la Société ARS, le Maire donne lecture des remarques, conclusions et suites à donner, concernant le captage du forage d'Outarville, la station d'épuration et le château d'eau.

- Projets d'aménagements urbains :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal, suite au courrier de GRDF étudié lors du précédent conseil municipal, qu'un courrier sera adressé à GRDF, stipulant que les projets d'aménagements urbains seront leurs seront transmis quand le programme d'investissement 2014 sera arrêté.

- Vœux :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des différents des vœux adressés.

- Découpage des Cantons :

Mr le Maire donne lecture des éléments transmis concernant le « redécoupage des cantons ».

Il informe le Conseil Municipal que suite à la réunion organisée le 10 janvier 2014, où la majorité des élus du canton de Pithiviers ont rejeté le découpage soumis, une seconde réunion aura lieu le 20 janvier à 17h30 à Ascoux afin d'élargir la réflexion à tout le territoire du Nord-Loiret.

- Contentieux avec les riverains :

Mr le Maire donne lecture du courrier échangé entre la commune et le Cabinet CASADEI-JUNG.

- Les Anciens d'Outarville :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'assemblée générale se déroulera le 14 janvier 2014 à 14h00 à la salle des fêtes.

- Collège Notre Dame de Janville :

Après lecture de la demande de participation financière du Collège, le conseil Municipal rejette cette demande.

- Salle des Fêtes :

Suite au sinistre intervenu à la Salle des Fêtes, Mr le Maire informe le conseil Municipal, qu'une réunion aura lieu le lundi 3 février 2014 à 10h45 à la Salle des Fêtes avec les différents responsables et assureurs.

- Règlement intérieur de la Salle des Associations :

Après une réunion avec l'ensemble des futurs utilisateurs de la Salle des Associations, Mr le Maire donne lecture du règlement, et apporte les différentes modifications.

- Presbytère :

Suite à la commission des travaux, Mr le Maire prendra contact avec les Architectes des bâtiments de France ainsi que le service de Domaine.

- Rythmes scolaires :

Suite à la réunion de travail sur le temps d'activité pédagogique, une seconde réunion aura lieu le mardi 28 janvier 2014 à 18h00, afin de valider l'emploi du temps proposé et proposer une organisation de travail.

- Allainville en Beauce :

Mr le Maire transmet le courrier d'un riverain d'Allainville en Beauce à Mr Villard, qui sera étudié au prochain conseil.

Séance levée à 22 heures 00

Fait à Outarville, le 16 Janvier 2014

Le Maire,

Dr Emmanuel HERVIEUX

SEANCE du 15/01/14	Présents	Votants	Excusés	Pouvoir à	Emargement
Emmanuel HERVIEUX	1	1			
Thierry PICHON	1	1			
Christiane BERTHEAU	1	1			
Gérard BAZIN	1	1			
Pierre COISNON	1	1			
Christophe MENAGER	1	1			
Priscilla MALLET	0	0	1		
Isabelle MARQUES	1	1			
André VILLARD	1	1			
Anne DELORME	0	0	1		
Christian MARCILLE	1	1			
Chantal IMBAULT	1	1			
Patrick DAVID	1	1			
Bernard GUERTON	1	1			
Michel CHAMBRIN	1	1			
Christophe ROUILLON	1	1			
TOTAUX	14	14	2		